



Sous égide de la
Fondation Caritas France

La Fondation *Benedictus*

<https://www.fondationcaritasfrance.org/fondations/fondation-benedictus>

À l'initiative des Amis des Monastères à Travers le Monde (AMTM) et de l'Alliance Inter-Monastères (AIM), la Fondation *Benedictus* – sous l'égide de la Fondation *Caritas France* – a été créée suite à la décision du Conseil d'administration de la Fondation *Caritas France* le 5 octobre 2021.

La Fondation *Benedictus* a un objet d'intérêt général, à but non lucratif, conforme à l'objet de la Fondation *Caritas France*.

Elle a pour mission d'apporter son concours moral et financier pour soutenir les activités sociales, culturelles, économiques et environnementales au service de la promotion et de la dignité des populations défavorisées, en lien avec des fondations monastiques à travers le monde, vivant selon la règle de saint Benoît, en dehors de l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord.



Vous pouvez aider la Fondation *Benedictus* en faisant un don

- **Par carte bancaire**, à partir de la page web : <https://don.fondationcaritasfrance.org/fondation-benedictus>
- **Par chèque bancaire**, à l'ordre de « Fondation *Benedictus* », à renvoyer à l'adresse :
Fondation *Benedictus*
c/o AMTM
7 rue d'Issy- 92170 Vanves

Je fais un don de : euros

Nom et prénom :

Adresse :

CP et ville :

Adresse mail :

Je souhaiterais recevoir un reçu fiscal

Pour l'impôt sur le revenu :

Réduction d'impôt de 66 % du montant de votre don, dans la limite des 20 % de votre revenu net imposable.

Pour l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) :

Réduction d'impôt de 75 % du montant de votre don, pour les dons numéraire ou titres d'entreprises cotées, dans la limite de 50 000 € par an.

Pour l'impôt sur les sociétés :

Réduction d'impôt de 60 % du montant de votre don, pour les dons, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires H.T.